

DISPOSITIF PASSERELLE
bilan qualitatif et quantitatif
2020

ESMS de rattachement : ARSEA - IME JULES VERNE 24 rue Jules Verne 68200 Mulhouse
Etablissement scolaire d'implantation : Ecole Elementaire Louis Pergaud 5 rue Pierre Loti, 68200 Mulhouse
Date d'ouverture : 1er septembre 2014, avec accueil des enfants le 8 septembre 2014

Nombre de places : 8 à 10 enfants accueillis

Nombre d'enfants accueillis dans l'année : 8

| | Nb | % |
|--|----------|-------------|
| Nombre total d'enfants accompagnés durant l'année | 8 | 100% |
| <i>Dont à temps complet</i> | 8 | 100% |
| <i>Dont par demi-journées/5 jours par semaine</i> | 0 | 0% |
| <i>Dont accueil séquentiel</i> | 0 | 0% |

DESCRIPTION DE L'ADAPTATION DE L'ACCUEIL AUX BESOINS DES ENFANTS

Le Dispositif Passerelle est un groupe d'accueil d'une capacité de 8 à 10 enfants avec une déficience intellectuelle, inscrits en liste d'attente à l'IME Jules VERNE et scolarisés au sein de l'école PERGAUD à MULHOUSE.

Trois professionnelles sont présentes au quotidien auprès des enfants : une enseignante Education Nationale pour les apprentissages scolaires ; une AESH (26 h semaine) qui seconde l'enseignante pour un accompagnement individuel ou par petits groupes en fonction des capacités ou difficultés des enfants repérées par l'enseignante ; une éducatrice spécialisée (0,80 ETP) qui par le biais d'autres supports permet le soutien aux apprentissages, consolide une posture d'élève, aide à décrypter les émotions, favorise le bien-être et l'apaisement de l'enfant dans sa classe.

Cette équipe est consolidée par une psychologue (0,20 ETP), une psychomotricienne (0,11 ETP) et un partenariat externe au dispositif : orthophonistes en cabinet libéral, hôpitaux de jour, CMPP, enseignants référents...

8 enfants ont été accompagnés durant l'année 2020.

Avant d'intégrer le dispositif, tous les enfants étaient scolarisés et bénéficiaient d'un suivi en parallèle. Ainsi, 6 enfants étaient scolarisés en milieu ordinaire, dont 4 enfants avec le soutien d'une AESH et 2 en ULIS Ecole.

Sur les 8 enfants admis, 6 enfants sont suivis par l'hôpital de jour, 1 enfant par le CMPP et 1 enfant par un SESSAD.

Au moment de leur admission, 4 enfants sont âgés de 8 ans, 2 enfants de 7ans, 1 enfant de 10 ans et 1 enfant de moins de 6 ans.

Actuellement sur les 8 enfants admis, 7 enfants sont dans la tranche d'âge des 7-10 ans et 1 est âgé de 11 ans. Les 8 enfants présents ont une déficience intellectuelle, 5 sont également porteurs de TSA, 1 de Trisomie 21.

1 enfant a été admis en 2020 contre 8 en 2019. En 2020, 2 enfants ont quitté le Dispositif (l'un en juillet et l'autre en novembre) pour une admission à l'IME Jules VERNE contre 6 enfants en 2019.

En effet le Dispositif Passerelle restant expérimental avec un financement non pérenne, re questionné chaque année, la décision d'y mettre un terme en juillet 2021 a finalement été notifiée et a modifié la procédure d'accueil. Ainsi les enfants pressentis pour le dispositif ont été orientés vers d'autres structures. D'autre part, afin de pouvoir accueillir ces jeunes, qui font partie de la liste d'attente, à l'IME Jules VERNE d'ici juillet 2021, et sachant les accueils limités et tributaires des sortants, les admissions ont été suspendues.

Par ailleurs, la crise sanitaire, le confinement ont eux aussi fortement perturbé l'activité du Dispositif. En effet la période de confinement s'est faite à partir du 9 mars 2020 jusqu'au 8 juin 2020.

Durant cette période, l'éducatrice, l'enseignant et la psychologue ont pris attache auprès des familles afin d'assurer un lien, de leur envoyer des fiches pédagogiques, des conseils. Toutes les familles n'étaient cependant pas demandeuses.

En juin, le retour s'est fait progressivement et de manière séquentielle (ex: 2 enfants la matinée et 1 ou 2 enfants l'après-midi).

Temps Scolaire et Educatif :

Le projet personnalisé de chaque jeune est soutenu par l'ensemble des professionnels intervenants au sein du Dispositif. La réunion de suivi de scolarisation(ESS) réunissant la famille, le jeune si possible, l'enseignant référent, l'enseignante, l'AESH, la psychologue, l'éducatrice, la psychomotricienne et autres partenaires a lieu chaque année et fait états du niveau de l'enfant, de ses capacités et difficultés et des moyens à mettre en œuvre pour permettre à l'enfant de progresser.

L'éducatrice, en lien avec l'enseignante met en place des supports différents de l'enseignante afin de soutenir les apprentissages. Des supports visuels, des pictogrammes, des manipulations (méthode Montessori), des supports ludiques, des ateliers de créativité, des sorties sont autant de moyens qui permettent de soutenir les différents apprentissages.

2 activités sont spécifiquement mises en place :

L'atelier Cuisine :

L'utilisation des différents matériels, d'ingrédients permet un travail axé sur le vocabulaire. Des photos, étiquettes, pictogrammes permettent la réalisation d'une recette simple tout en mobilisant les capacités d'attention, de concentration, de mémorisation, d'écriture (de la recette), d'encourager le respect du matériel, etc...

Il est aussi prétexte à un apprentissage des gestes de la vie quotidienne: savoir faire un peu de vaisselle, l'essuyer, la ranger, nettoyer une table...Savoir goûter, différencier les aliments, les apprécier...finalisent l'atelier.

Le jardinage ou sensibilisation à l'environnement :

L'observation de la nature, l'utilisation du vocabulaire précis, la découverte et le respect des étapes nécessaires pour une plantation, la manipulation des outils, des plantes sont propices à toutes sortes d'apprentissages : Comptages, tri, coloriages, collages, soutien au vocabulaire, reconnaissance des formes, des couleurs, etc...

Les actions d'inclusion au sein de l'école restent peu nombreuses, les difficultés des enfants ne le permettant que très peu.

Ainsi tous les lundis, tous les enfants du dispositif accompagnés par l'enseignante, l'AESH, l'éducatrice sont accueillis dans une classe voisine pour partager une activité chant et quelque fois un goûter. Ponctuellement une activité musique a été possible.

Le temps de récréation au sein de l'école, seuls dans une zone délimitée de la cour (protocole sanitaire) ne permet pas d'échanges avec d'autres enfants. Par contre, le repas et la récréation à l'IME favorisent les liens avec d'autres enfants et les professionnels.

Le soutien à la famille:

La présentation du dispositif à la famille lors de l'admission permet dès lors de prendre en compte les besoins des enfants. Un cahier de liaison, des appels téléphoniques fréquents et l'accompagnement des familles sur le lieu de scolarisation permettent des échanges réguliers et une réactivité quant aux difficultés rencontrées. L'accompagnement et le soutien à la famille s'effectuent aussi lors de la transition vers l'IME : accompagnement pour la visite de l'établissement, l'entretien d'admissions, les documents à fournir et à remplir, etc...

DISPOSITIF PASSERELLE
bilan qualitatif et quantitatif
2020

| | Nb | | % | |
|-----------------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| | Déficiences principales | Déficiences associées | Déficiences principales | Déficiences associées |
| Déficiences intellectuelles | 3 | 5 | 38% | 100% |
| TSA | 5 | 0 | 63% | 0% |
| TDAH | 0 | 0 | 0% | 0% |
| Autres types de déficiences | 0 | 0 | 0% | 0% |
| TOTAL | 8 | 5 | 100% | 100% |

Âges des entrants (entrées du 1/01 au 31/12)

| Classes d'âge | Nb | % |
|---------------|----------|-------------|
| 5 - 6 ans | 0 | 0% |
| 7 - 10 ans | 1 | 100% |
| 11 - 15 ans | 0 | 0% |
| TOTAL | 1 | 100% |

Sorties du dispositif

| | Nb | % |
|--|----------|-------------|
| admission à l'IME de rattachement | 2 | 100% |
| orientation un autre IME | 0 | 0% |
| autre PEC | 0 | 0% |
| Retour en famille (famille naturelle ou famille d'accueil) | 0 | 0% |
| TOTAL | 2 | 100% |

| | |
|--|------------|
| Durée moyenne de séjour/d'accompagnement des personnes sorties définitivement au cours de l'année (en nombre de jours, y compris les accueils temporaires) (ANAP 2Pr6.5) | |
| Nombre de sorties définitives dans l'année (y compris les accueils temporaires) | 2 |
| Nombre d'admissions par an | 1 |
| Somme des durées d'accompagnement pour les personnes définitivement sorties dans l'année (écart en nombre de jours entre admission et sortie) Calcul automatique à partir de la saisie dans l'onglet Calcul durée moy. | 581 |
| Pour les entrants dans l'année : Délai moyen entre la "date de début des prestations accordées"(notification) et la "date d'admission dans la structure" Calcul automatique à partir de la saisie dans l'onglet Calcul durée moy. | 284 |

Transports

| | Nb | % sur tot. acc. |
|--|----|-----------------|
| COMPAGNIE PRIVÉE | 5 | 63% |
| Transport en commun | 0 | 0% |
| Par leur propre moyen (marche, vélo, parents...) | 3 | 38% |

DISPOSITIF PASSERELLE
bilan qualitatif et quantitatif
2020

Interventions paramédicales

| | séances individuelles | | séances collectives | |
|-------------------------------------|-----------------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| | Nb | % sur tot. acc. | Nb | % sur tot. acc. |
| Nombre de jeunes pris en charge | | | | |
| psychologue (en bilans individuels) | 8 | 100% | | 0% |
| psychomotricité | 8 | 100% | 8 | 100% |
| orthophonie* | 5 | 67% | | 100% |
| autres (à préciser) | | 0% | | 0% |

Orthophonie : 5 enfants suivis par une orthophoniste libérale

Temps collectifs à l'IME

| | Nb | % sur tot. acc. |
|---|----|-----------------|
| REPAS (45 minutes) 4 fois par semaine | 5 | 63% |
| REPAS (45 minutes) moins de 4 fois par semaine | 3 | 38% |
| récréation 45 minutes 4 fois par semaine | 5 | 63% |
| récréation 45 minutes moins de 4 fois par semaine | 3 | 38% |
| atelier d'habiletés sociales 1 fois par semaine 45 minutes (avec 3 enfants de l'IMP) | 0 | 0% |
| participation à la soirée de clôture (soirée jeux en familles) | 0 | 0% |

Partenariats

Accompagnement thérapeutique et psychologique:

Psychologie :

La psychologue (0,20 ETP) intervient au sein du dispositif une journée par semaine. Les observations des enfants dans la classe lui permettent d'apporter un soutien à l'équipe, de proposer des adaptations nécessaires pour la progression des enfants. En fonction des besoins, elle assure aussi le lien avec les psychologues scolaires, l'hôpital de jour, le CMPP, etc... Avant leur orientation en IME les enfants sont évalués.

Psychomotricité :

Une psychomotricienne intervient 1/2 journée par semaine (0,11 ETP) dans une fonction d'appui à l'équipe. Elle réalise des bilans et des suivis individuels, ou intervient sur des temps plus collectifs au sein de la classe.

Elle assure également l'encadrement d'un temps de repas à l'IMP une fois par semaine.

Fonction :

- * Réaliser des suivis individuels
- * Effectuer des bilans psychomoteurs
- * Participer aux Gevasco
- * Accompagner les enfants lors d'un temps de repas

Nombre de séances individuelles (hors bilan) : 8

Nombre de bilans : 2

Nombre de séances collectives : 12

A la rentrée de Septembre 2020, en raison des contraintes sanitaires : absence de salle (algéco), limitation dans l'utilisation du matériel, les temps de prises en charges individuelles ont été restreints au profit de temps collectif au sein de la classe.

Par ailleurs certains enfants bénéficient de suivis à l'extérieur de l'établissement : suivi en psychomotricité à l'hôpital de jour, groupe de soin, d'un suivi orthophonique en libéral ...

De ce fait l'ensemble des enfants n'est pas forcément présent lorsqu'intervient la psychomotricienne que ce soit au sein de la classe ou au temps de repas.

DISPOSITIF PASSERELLE
bilan qualitatif et quantitatif
2020

Temps individuels :

En lien entre les observations réalisées lors du bilan et les besoins de l'école, le travail vise essentiellement la motricité globale, la motricité fine, les capacités d'attention ou les fonctions exécutives.

Temps collectifs :

Lors de moment de regroupement, temps d'accueil, comptine, récréation...: solliciter les compétences interactionnelles entre les enfants, respect des consignes en groupe

Lors de temps scolaire : réajuster la posture au bureau avec si nécessaire des adaptations (coussin picots, tabouret, bandes élastiques ...) la bonne prise de l'outil scripteur, le graphisme, présenter des jeux de motricité fine, proposer un temps de lecture, proposer des jeux à compétences spatiale ou visuo-constructives

Temps de repas :

Ce temps est conjointement l'occasion de travailler l'autonomie (tenue et utilisation des couverts), la socialisation (rester assis, partage des quantités, demander, accepter de goûter) ou d'aborder ses ressentis face à ce que l'on mange ou ceux qui nous entoure.

Partenariats:

Orthophonie :

Le dispositif n'emploie pas d'orthophoniste; 5 enfants bénéficient d'une rééducation en cabinet libéral. Les professionnels du dispositif maintiennent un lien avec les orthophonistes afin de travailler avec les mêmes supports.

Partenariats institutionnels :

MDPH (commission d'admission, transport, allocations...); l'éducation nationale (enseignants référents, médecins scolaires, établissements scolaires...); établissements; hôpital de Jour; CMPP...; quartier (bibliothèque, jardin pédagogique...).

COMMENTAIRES SUR LA REALISATION DES OBJECTIFS DU DISPOSITIF, POINTS FORTS, POINTS FAIBLES :

Les points forts de ce dispositif :

Pour certains enfants la possibilité d'accéder au dispositif a permis un soutien encore plus adapté qu'une scolarisation en ULIS, évitant ainsi peut-être une rupture et permettant une admission plus rapide à l'IME.

La transmission des informations est plus aisée et pour certaines familles, l'orientation est moins brutale et permet le cheminement nécessaire à l'admission.

Les repas journaliers au sein de l'IME, les récréations partagées permettent aux enfants de se familiariser avec les locaux de l'IME, de tisser des liens avec les enfants et les professionnels.

La collaboration entre les enseignants de l'IME et l'enseignante du Dispositif facilite l'utilisation d'outils communs et ainsi le passage pour l'enfant d'un enseignant à l'autre., d'une structure à l'autre...

Les points faibles de ce dispositif :

Le questionnement chaque année sur la poursuite, sur le financement du Dispositif n'a pas facilité la mise en place d'un projet construit sur une échéance à long terme. Sa fermeture annoncée au printemps 2019, finalement ré-autorisée en juillet 2019 pour un an encore avait considérablement désorganisé la gestion du Dispositif : demande de mutation de l'enseignante, élèves orientés vers d'autres structures, rentrée peu préparée...

En effet, comment collaborer avec les professionnels d'une école, déjà largement mobilisés sur une classe, comment leur demander d'adhérer à un projet lorsque celui en cours peut être interrompu, lorsque la finalité et les résultats ne sont pas forcement envisageables, lorsqu'on ne peut pas se projeter....

Afin de répondre aux politiques publiques, pour tenter de continuer cette démarche d'inclusion vers le milieu ordinaire au sein d'une école du quartier, l'ARSEA par le biais de l'IME-SESSAD réfléchit dans le cadre d'un « DAME » à la concrétisation d'une unité d'enseignement externalisé.

Pouvoir utiliser les locaux attribués au Dispositif Passerelle et profiter des liens établis au sein de l'école, optimiseraient la mise en place de ce nouveau projet.